

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

## **CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 13.04.2022**

Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeF)  
sur le préavis 01/2022 relatif aux comptes AISGE 2021

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 16 mars 2022 en présence de M. Paul Ménard, membre du CoDir et responsable du budget AISGE-Ecole. Nous le remercions pour ses explications détaillées et ses réponses à nos questions. Mesdames Dominique Althaus, secrétaire générale, et Mélanie Sauthier, boursière, étaient également présentes. La commission de gestion et de finances était représentée par Mmes Darricau et Vogel, ainsi que MM. Galibourg et Schlaepfer.

La commission remercie en particulier le CODIR et les membres de l'administration pour la présentation des comptes. Un rapport de gestion 2021 décrit les défis auxquels fait face l'AISGE et répond à la plupart des questions relatives aux écarts dans les comptes (pages 22-28 du rapport de gestion). Globalement, les budgets ont été respectés, car les dépenses inattendues ont été plus que compensées par des économies inopinées (par ex. l'annulation des camps scolaires).

Nos échanges avec M. Ménard et Mmes Althaus et Sauthier nous ont convaincus que les dépenses supplémentaires réalisées par rapport à 2020 ont été faites dans l'intérêt de la communauté et de nos élèves. Nous pouvons citer, par exemple, l'augmentation du poste de Mme Charlotte Dufour, aide école-famille, de 30 à 75 %, afin de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants en besoin d'accompagnement.

Une nouvelle ligne comptable a été rajoutée à chaque bâtiment afin de répertorier les dégâts matériels causés par les élèves. Le rapport de gestion détaille, par exemple, que les 35'477 francs de dégâts subis dans le bâtiment du Cordex (ligne 3502.3141.001) sont dus principalement au vandalisme dans les toilettes, sur le mobilier et les murs (p. 37 du rapport de gestion).

Certaines dépenses (nouveau logiciel ABACUS pour l'envoi des certificats de salaires directement au canton ; nouveau système d'alarme dans le bâtiment de l'Oujon) découlent de nouvelles directives cantonales. Mmes Althaus et Sauthier nous confirment que ces dépenses se justifient en réponse à des demandes

administratives qui se complexifient.

Depuis le 1er juillet 2021, les vacations des 10 membres du CODIR sont à la charge de l'AISGE plutôt que des communes afin d'éviter qu'une commune doive supporter des charges importantes qui découlent de la complexité d'un dicastère. La somme des vacations était de 25'242 CHF sur 6 mois. À 45 CHF/h, les membres du CODIR passent, en moyenne, 9.3h par personne par mois sur leur mandat (séances et réalisation du travail).

Notre évaluation des comptes se fait, en général, en comparant les dépenses effectives à la somme budgétisée ainsi qu'aux dépenses effective de l'année précédente (2020). Avec la réception du rapport MicroGIS nous projetons que le CODIR va certainement entamer prochainement des réflexions de fond pour l'avenir de l'AISGE et certains aspects de sa stratégie. Ces réflexions auront bien entendu des impacts sur les prochains budgets.

La fiduciaire ALR S.A. a procédé à un examen succinct des comptes selon la norme d'audit suisse. Aucune remarque n'a été relevée.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et de finances vous recommande d'approuver le préavis 01/2022 relatif aux comptes 2021 et le rapport de gestion et en donner décharge à la commission Gestion/Finances et au Comité Directeur de l'AISGE.

Genolier, le 28 mars 2022

La commission de gestion et de finances.

Gabriel Galibourg, président



Nina Darricau



Yann Muffat (excusé)

Martin Schlaepfer



Evelyne Vogel

